



REGULATE

## AFFAIRES PUBLIQUES ET GOUVERNANCE

PARIS - BRUXELLES

### Au sommaire

#### Loi sanitaire

Adoption définitive du texte issu de la commission mixte paritaire et parution au JO le 31 juillet

#### Durabilité dans le secteur des services financiers

Publication au JOUE le 25 juillet d'un règlement relatif aux informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### Recueil des préférences ESG dans le secteur de l'assurance

Publication par l'EIOPA de lignes directrices

#### Réponse de l'AMF à la consultation de l'EFRAG

Réponse le 27 juillet de l'AMF concernant les standards relatifs au reporting de durabilité

#### Artificialisation des sols

Table ronde au Sénat le 27 juillet

## Loi sanitaire

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté définitivement le projet de loi sanitaire les 25 et 26 juillet 2022. La loi n°2022-1089 du 30 juillet, parue au journal officiel du 31 juillet 2022, prévoit l'abrogation à compter du 1<sup>er</sup> août de l'état d'urgence sanitaire. Le gouvernement pourra imposer, dans certains cas, un test négatif relatif à la Covid-19 à l'embarquement en direction du territoire français.

## Durabilité dans le secteur des services financiers

Publié au JOUE du 25 juillet, le Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complète le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le règlement délégué précise le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

## Recueil des préférences ESG des clients par les distributeurs d'assurance

Les distributeurs d'assurance devront recueillir les préférences de leur clientèle particulière en matière de durabilité, à partir du 2 août. L'autorité européenne a publié ses lignes directrices destinées à guider les professionnels du secteur dans le cadre de ces nouvelles obligations.

## Réponse de l'AMF à la consultation de l'EFRAG sur les projets de standards européens concernant le reporting de durabilité

L'A.M.F salue l'ambition des travaux de l'EFRAG pour le développement de standards européens couvrant l'ensemble des thématiques ESG.

⇒ Pour aller plus loin : O. Buisine, [RSE et comptabilité environnementale](#), sept. 2021, Bull. Joly Sociétés, Lextenso.

## **Droit de l'Homme à un environnement sain**

Adoption lors de l'assemblée générale de l'ONU d'une résolution le 28 juillet

## Artificialisation des sols - Objectif "Zéro artificialisation nette"

Le 27 juillet, la commission des affaires économiques du Sénat a organisé une table ronde sur le déploiement, dans les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités, des objectifs de "zéro artificialisation nette" (ZAN).

- ⇒ Pour aller plus loin : O. Buisine, [La compensation écologique après la loi Climat](#), nov. 2021, Revue de droit rural, LexisNexis.  
O. Buisine et L. Tschanz, [Pollution des sols : qui est responsable ?](#), sept. 2021, actu-environnement.

## **Suivi de l'inflation**

Réunion du groupe de travail de l'Assemblée nationale 27 juillet

## Droit de l'Homme à un environnement sain

Le 28 juillet, l'assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution reconnaissant un droit de l'Homme à un environnement sain.

## **Conséquences de la liquidation judiciaire pour les consommateurs**

Question écrite au gouvernement posée par un député le 26 juillet

## Suivi de l'inflation – groupe de travail de l'Assemblée nationale

Le groupe de travail de l'Assemblée nationale sur le suivi de l'inflation a rendu ses premières conclusions le 27 juillet. Les députés X. Albertini et A. Trouvé n'ont pas, à ce stade, identifié de comportement abusif systémique des industriels et fournisseurs. La commission des affaires économiques du Sénat a également retenu une position similaire dans son [rapport](#) du 19/07.

## **Suivi de l'inflation**

Réunion du groupe de travail de l'Assemblée nationale 27 juillet

## Conséquences d'une liquidation judiciaire pour les consommateurs

M. le député G. Leseul interroge le ministère de l'Economie pour connaître les mesures qui peuvent être mises en place en vue de protéger les consommateurs via l'instauration d'une priorité de règlement de la créance pour du consommateur, au travers de la mise en place d'un règlement équitable entre toutes les créances ou encore de la création d'un fonds de solidarité en direction des consommateurs.

## **Trajectoire des finances publiques**

Avis du haut conseil des finances publiques du 29 juillet

## Trajectoire des finances publiques

Le Haut Conseil des Finances Publiques réitère l'appréciation qu'il avait portée dans son avis sur le premier projet de loi de finances rectificative, selon laquelle la prévision de croissance du Gouvernement pour 2022 (+2,5 %) n'est pas hors d'atteinte mais est un peu élevée. Il estime que c'est aussi le cas de celle pour 2023 présentée dans le programme de stabilité (+1,4 %). L'inflation prévue pour ces deux années (+5,0 % puis +3,2 %) paraît à l'inverse sous-estimée. Le scénario retenu d'un retour de l'inflation en dessous de 2 % dès 2024 paraît lui aussi volontariste.

## **Lutte contre le blanchiment**

Publication du rapport annuel Tracfin 2021 le 27 juillet

## **Prêts Garantis par l'Etat**

Rapport de la Cour des Comptes le 25 juillet

## Rapport Tracfin 2021

2021 marque une forte hausse d'activité pour TRACFIN compte tenu de la participation des professionnels déclarants financiers et non financiers (160 952 déclarations de soupçon).

## Compétences des Ministres délégués de l'Economie

Décrets n°2022-1061 et n°2022-1063 du 29 juillet 2022

## Prêts Garantis par l'Etat

La Cour des comptes a formulé plusieurs recommandations concernant les P.G.E :

- mener à leur terme les évolutions des systèmes d'information de Bpifrance, afin d'automatiser le contrôle des garanties,
- respecter le délai de versement aux banques et accélérer l'actualisation des données dans la base des PGE,
- mettre en œuvre un contrôle effectif des engagements des grandes entreprises bénéficiaires de PGE et clarifier les conséquences de leur non-respect,
- transmettre au Parlement un bilan annuel des engagements de l'État et des appels en garantie au titre des prêts garantis par l'État,
- procéder à un contrôle exhaustif des bénéficiaires de PGE identifiés comme ayant cessé leur activité au moment de la souscription du prêt,
- mettre en place un suivi en temps réel pérenne de la situation des comptes bancaires des entreprises afin d'améliorer la connaissance de leur trésorerie.

⇒ Pour aller plus loin : O. Buisine, [La restructuration amiable et judiciaire des PGE](#), oct. 2021, Revue Banque.

## Compétences des ministres délégués de l'Economie en matière de restructurations, de PME et des professions libérales

M. Roland LESCURE, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie, traite, par délégation du ministre de l'économie de toutes les affaires en matière d'industrie, de services, et d'énergie que lui confie le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. A ce titre, par délégation du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et dans la limite de ses attributions :

Il assure la mise en œuvre de la politique industrielle et le suivi du secteur industriel et des services et filières associés, de la politique de localisation et de relocalisation en France d'activités industrielles, de la politique de promotion et d'incitation au développement de productions industrielles françaises, de renforcement des chaînes de valeurs et d'approvisionnements critiques, de restructuration d'entreprises et de décarbonation de l'industrie.

Mme Olivia GRÉGOIRE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, traite, par délégation du ministre de l'Économie des questions relatives aux petites et moyennes entreprises, à l'artisanat, au commerce, aux professions libérales, à la consommation, à la répression des fraudes et au tourisme.